

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent cinquantième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018, à 15 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Veronika Bard ..... (Suède)



**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1450<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, il est maintenant temps de nous retrouver en séance plénière ordinaire après trois journées aussi intenses qu'intéressantes de réunions de haut niveau au cours desquelles de nombreuses déclarations particulièrement riches ont été prononcées depuis la tribune et depuis la salle. Après réflexion, il m'est apparu que certains des thèmes se retrouvaient dans bon nombre de ces déclarations :

- La Conférence du désarmement doit s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Compte tenu de l'évolution actuelle du contexte mondial et de la situation en matière de sécurité, l'importance de ce mandat, loin de décroître, tend à se renforcer.
- La Conférence doit reprendre un travail de fond et renforcer son activité.
- La décision que la Conférence a prise le 16 février 2018 marque une évolution bienvenue et positive.

J'ai trouvé ces observations très utiles, car elles mettent en évidence notre responsabilité commune ainsi que l'importance de ce que nous devons accomplir ici.

Conformément au deuxième paragraphe du dispositif de la décision adoptée le 16 février dernier, la Conférence désignera des coordonnateurs pour les cinq organes subsidiaires, sous la direction de la présidence et sur la base d'une répartition régionale équitable.

Permettez-moi de vous informer brièvement de l'état d'avancement des travaux visant à désigner des coordonnateurs. J'ai tenu un certain nombre de consultations sur cette question et j'ai constaté que le processus de désignation des coordonnateurs était loin d'être facile. J'ai jusqu'à présent trouvé trois excellents candidats qui sont prêts à assumer la responsabilité de la coordination des organes subsidiaires et qui, je crois que c'est très important, obtiendront l'approbation de la Conférence. D'autres collègues ont refusé, pour diverses raisons que je respecte pleinement. Il y a également eu des cas où des désignations proposées se sont heurtées à des objections. Je poursuivrai les consultations et j'espère être bientôt en mesure de vous présenter une liste de candidats qui sera approuvée par toutes les délégations.

Chers collègues, si nous voulons vraiment nous remettre au travail, nous devons le faire bientôt. Les organes subsidiaires ont besoin de suffisamment de temps pour pouvoir s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées de manière à renforcer la Conférence et à l'orienter vers la négociation de mesures efficaces.

Cela m'amène à la question du calendrier des travaux des organes subsidiaires.

Contrairement à la désignation des coordonnateurs, qui est clairement définie au deuxième paragraphe du dispositif de la décision du 16 février, la question du calendrier n'est pas mentionnée dans la décision, si ce n'est la référence à une répartition égale du temps imparti. Toutefois, nous avons entendu un certain nombre de messages clairs à cet égard. De mon point de vue, les présidences et les coordonnateurs devront en tenir compte lorsqu'ils planifieront le calendrier des réunions.

C'est dans cet esprit que j'aimerais partager avec vous quelques réflexions. À mon sens, trois grands principes devraient guider l'élaboration du calendrier. En premier lieu, il est primordial de répartir le temps de manière égale entre les organes subsidiaires ; en deuxième lieu, il faut tenir compte du programme de désarmement en cours en dehors de la Conférence ; et en troisième lieu, enfin, il est important de permettre aux délégations de bien se préparer en leur communiquant suffisamment à l'avance des informations claires sur la date des séances et les thèmes qui seront examinés. Ce dernier point est particulièrement important étant donné que la taille et les capacités des délégations varient ; une telle façon de procéder facilitera également la participation d'experts des capitales.

Je prévois que les travaux des organes subsidiaires commenceront au plus tard le 12 mars et s'achèveront le 17 août. Cela permettra à la dernière présidence de cette année de centrer nos travaux sur la préparation et l'adoption du rapport de la Conférence. Étant entendu que les coordonnateurs devront apporter leur contribution, je pense qu'il serait utile que les travaux des organes subsidiaires soient divisés en trois phases.

Au cours de la première phase – phase préparatoire –, chaque organe subsidiaire disposera d'une demi-journée pendant laquelle les coordonnateurs respectifs présenteront leurs idées sur les travaux à mener. Cette phase devra commencer dès que les coordonnateurs auront été désignés et qu'ils seront prêts à commencer leur travail.

Au cours de la deuxième phase – phase de fond –, chaque organe subsidiaire se verra accorder deux semaines. L'attribution exacte des dates sera décidée par les coordonnateurs en concertation avec le président ou les présidences.

Au cours de la troisième phase – phase finale –, chaque organe subsidiaire disposera d'une demi-journée pour permettre aux coordonnateurs respectifs de présenter et d'examiner les rapports qui seront soumis à la Conférence par l'intermédiaire du Président.

Le nombre de jours effectivement disponibles pour le travail des organes subsidiaires dépendra bien entendu du moment où ces mêmes organes subsidiaires pourront commencer leurs travaux, c'est-à-dire du moment où nous aurons pris une décision sur la désignation des coordonnateurs.

L'ordre des travaux des organes subsidiaires n'a pas à suivre l'ordre numérique. Il sera déterminé par les coordonnateurs, en collaboration avec le Président, en tenant dûment compte des autres événements relatifs au désarmement à Genève qui pourraient faciliter ou entraver les travaux des organes subsidiaires.

Les séances plénières ordinaires de la Conférence se tiendront tout au long de la session. Cela permettra de faire régulièrement le point sur les progrès accomplis par les organes subsidiaires et donnera à la présidence l'occasion de suivre l'évolution d'un programme de travail et de faire rapport à ce sujet. Bien entendu, nous devons également donner aux délégations la possibilité d'engager des discussions sur tout sujet en rapport avec les travaux de la Conférence, comme c'est normalement le cas.

Il semble que chacun soit conscient de la nécessité d'aller de l'avant. Je vous demande donc de considérer favorablement les grandes lignes que je viens d'exposer afin de me permettre de préparer et de présenter à la Conférence un calendrier détaillé une fois que les coordonnateurs auront été désignés. Comme toujours, le texte intégral de ma déclaration – détails compris – sera disponible sur le site Web de la Conférence.

Je donne maintenant la parole à toutes les délégations qui souhaiteraient saisir cette occasion pour faire part de leurs observations.

Aucune délégation ne souhaite prendre la parole. Nos travaux pour aujourd'hui sont donc à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu comme prévu, le 6 mars 2018, à 10 heures.

*La séance est levée à 15 h 15.*